



EDITO DU PRÉSIDENT

Chers lecteurs et lectrices,

Il y a un an déjà, notre nouveau Comité Syndical prenait ses fonctions. Je tiens à remercier l'engagement des élus dans les projets du syndicat et leur motivation.

Malheureusement, nous n'avons pas encore passé le cap de la crise sanitaire COVID-19 et nous voyons déjà les effets négatifs au sein de notre secteur d'activités : augmentation des prix des matières premières et donc des coûts des opérations de travaux, allongement des délais de livraison du matériel, et la hausse du prix de l'électricité. Cette forte augmentation des prix de l'électricité est un élément important que les consommateurs, que ce soit les professionnels, les collectivités ou les particuliers, vont devoir prendre en considération pour les années à venir. La courbe ne s'inversera pas même si l'on espère que le marché de l'électricité s'adoucirait un peu.

Mais, restons positif !

Les projets du SIEM : PCRS, vidéoprotection, outils cartographiques, sont lancés et avancent très bien. L'ensemble des élus, ainsi que le personnel du SIEM, sont fiers de pouvoir proposer, aux collectivités qui le souhaitent, autant de services et le plus souvent « clés en main ».

Le SIEM est un bel exemple de mutualisation et de coopération : il porte le projet et le décline pour ses adhérents en réduisant les coûts au maximum !

En cette période estivale, je vous souhaite d'agréables vacances pour ceux qui ont prévu de faire une pause et un peu de douceur (ou de chaleur !) pour ceux qui s'arrêteront un peu plus tard dans la saison.

Bonne lecture !

Pascal DESAUTELS



Augmentation des prix de l'électricité : report du marché de fourniture d'électricité

Depuis la fin du mois de mars 2021, **les prix de l'électricité, sur le marché de gros, s'envolent.**

Plusieurs facteurs entraînent cette flambée des prix :

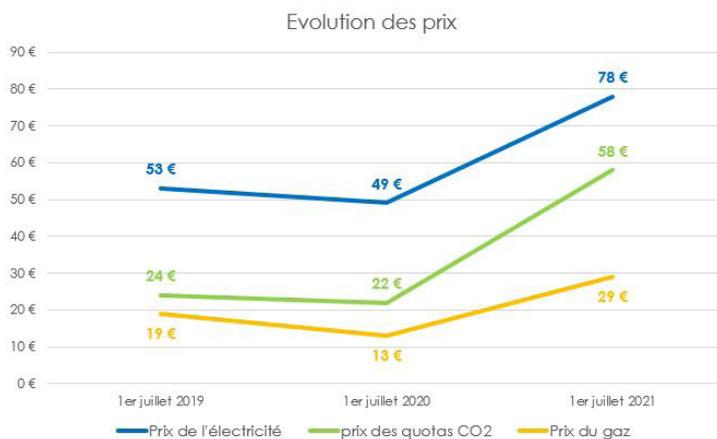
- La **hausse des prix des quotas d'émission de CO₂** : les exploitants des centrales électriques (comme pour les industriels) doivent acheter autant de droits d'émission de CO₂ que ce qu'ils émettent dans l'atmosphère. La tonne de CO₂ est passée de 10 € entre 2012 et 2018 à 25/30 € la tonne en 2020.
- Les **prix du gaz naturel qui ne cessent d'augmenter** depuis un an. Cela affecte le coût de production des centrales à gaz et donc des prix de l'électricité.

Concrètement, le niveau de prix atteint en cette fin du mois de juin 2021 est équivalent au prix de 2008 (conséquence de la crise financière de 2008). Il a franchi plusieurs fois la barre des 80 € / MWh.

Les prix de l'énergie sont très volatiles et peu prévisibles puisqu'ils dépendent de la conjoncture.

Malheureusement, cette hausse des prix de l'électricité n'arrange pas les affaires du SIEM, ni de tous les acheteurs d'ailleurs. Les contrats de fourniture d'électricité des membres du Groupement de Commandes organisé par le SIEM se terminent le 31 décembre 2021. **Le syndicat devait renouveler son marché au cours du 1^{er} semestre 2021 pour obtenir les nouveaux prix de fourniture pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.**

Compte-tenu du niveau des prix de l'électricité, **les élus du SIEM ont décidé de repousser la consultation en septembre.** Les membres du Groupement devront donc attendre le dernier trimestre 2021 pour connaître leur(s) nouveau(x) fournisseur(s) et les conditions obtenues pour les nouveaux contrats.



Cette **tendance haussière ne devrait pas s'inverser dans les prochaines années**, et ce paramètre doit être pris en compte et intégré par l'Etat, les Collectivités, les entreprises et les particuliers.



NON ! Linky ne sera pas payant !

Un article concernant le financement de Linky par les consommateurs paru dans Le Parisien a enflammé la toile, le 1^{er} juin dernier !

Le SIEM a tenu à rassurer les abonnés marnais en publiant, le jour même sur les réseaux sociaux et le site internet du syndicat, le démenti d'ENEDIS. Pour les lecteurs qui auraient manqué cette information, le communiqué de presse envoyé par ENEDIS est reproduit ci-dessous :

« Suite à des informations de presse, Enedis tient à revenir sur le financement du programme de déploiement des compteurs communicants Linky.

Enedis exerce une mission de service public régulée, rémunérée au travers du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux d'Electricité). Le déploiement des compteurs communicants s'intègre dans ce tarif d'acheminement de l'électricité. Il n'y a pas de coût additionnel associé à Linky. Les consommateurs ne paieront pas 15€ de plus par an au titre de Linky.

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) définit le TURPE, Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité, qui prend en compte l'ensemble des coûts des opérateurs de réseaux (transport et distribution), payé par les particuliers et les entreprises sur leur facture d'électricité. En 2014, la CRE a fixé le mécanisme de financement du projet industriel Linky, ainsi que l'objectif de déploiement de 90% des clients. Le programme industriel Linky a engendré des coûts d'investissements portés intégralement par Enedis et complètement compensés dans la durée par les économies générées par le déploiement à fin 2021 de 35 millions de compteurs.

Ce mécanisme intègre un « différé tarifaire » qui a été mis en place par le régulateur car les économies sont constatées une fois que le déploiement est terminé, alors que les coûts d'investissements sont immédiats. Le différé tarifaire permet donc un lissage et évite ainsi d'engendrer une hausse du TURPE au moment du déploiement du programme puis une baisse à l'issue.

Dans sa délibération de janvier 2021 sur le tarif TURPE 6, la CRE a vérifié et confirmé :

- que le coût total du projet sera in fine inférieur au budget initial
- que les économies de charge prévues sont bien au rendez-vous, et donc incluses dans la trajectoire du tarif.

En conséquence, les prévisions faites au début du programme sont bien confirmées, les économies de charges d'Enedis compenseront les sommes à payer au titre de l'investissement Linky. Les consommateurs ne paieront donc pas un coût supplémentaire dû à Linky.

Enedis est également évaluée sur le niveau de prestation fourni par les compteurs Linky (régulation incitative), en cas de non atteinte des objectifs des pénalités sont appliquées.

Le programme de déploiement industriel se déroule dans de bonnes conditions dans le respect des coûts avec les services attendus, les compteurs communicants contribuant également aux ambitions d'efficacité énergétique de la France :

- Taux de satisfaction lors de la pose : 92%
- Aujourd'hui, près d'une vingtaine d'offres de fournisseurs utilisent des fonctionnalités du compteur communicant pour proposer des formules innovantes aux clients : calendriers de consommation originaux (offres « week-end », « heures super creuses »), services d'analyse et de suivi de la consommation, services d'aide à l'autoconsommation individuelle ou collective, offres à prix fixe, etc.
- 8 millions de foyers français suivent leur consommation au travers d'applications dédiées, dont 1,8 million de clients directement sur leur compte Enedis.
- 2 millions de télé-opérations sont réalisées à distance chaque mois.
- Les déplacements des équipes d'Enedis pour des interventions techniques ont baissé de plus de 70%. Ces interventions sont désormais réalisées plus rapidement, à distance et à un coût réduit pour le client.
- Le client peut directement ou indirectement faire des économies, par exemple :
 - le coût de l'augmentation de puissance est divisé par 10 avec Linky : 3,74€ au lieu de 36,73€
 - le coût de la mise en service est presque divisé par 2 : 16,79€ au lieu de 27,30€
 - l'accès à la consommation permet de mieux comprendre et donc d'agir pour maîtriser et faire des économies en adaptant les comportements au quotidien : jusqu'à 10 % d'économie selon l'ADEME (agence de transition écologique).



Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) : Marché attribué

A la suite de la convention passée entre les intercommunalités de Reims, Châlons, Epernay, Vitry, ENEDIS et le SIEM pour l'élaboration d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), le marché pour retenir l'entreprise capable de réaliser des fonds de plan photographique de haute précision (5 cm) a été attribué le 27 mai 2021 par la CAO du SIEM.

8 entreprises ont déposé leur offre technique et financière. Après analyse des propositions, c'est l'entreprise PARERA qui a été retenue.

La mise en oeuvre de ce marché débutera cet été pour une livraison des premiers jeux de plans avant la fin de l'année 2021.



Comme évoqué en première page de cette newsletter, les prix du gaz sur le marché de gros ont fortement augmenté depuis un an.

Afin de réajuster les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de Gaz naturel commercialisés par ENGIE, la CRE, suivie par le Gouvernement, ont validé l'augmentation de 9,96 % HT des TRV au 1^{er} juillet 2021 par rapport au 1^{er} juin 2021. Cette hausse conséquente est due :

- à la forte augmentation des prix du gaz sur le marché mondial (approvisionnement) conditionnés par :
 - une demande élevée en Asie, Europe et Amérique du Sud liée à la reprise de l'économie mondiale ;
 - la hausse des prix des quotas des émissions de CO₂ ;
 - des opérations de maintenance qui entraînent la réduction des importations (99% du gaz consommé en France est importé) ;
 - les niveaux de stockage bas en raison d'un printemps avec des températures en dessous des normales de saison.
- à la hausse du coût hors approvisionnement dont les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) induite par :
 - l'augmentation du niveau global des obligations de CEE classiques et précarité avec l'arrivée de la 5^{ème} période CEE au 1^{er} janvier 2022 ;
 - le transfert vers le gaz naturel d'une partie des obligations CEE qui pesaient sur l'électricité.

En résumé :

Coûts d'approvisionnement	+ 7,80 %
Coûts hors approvisionnement	+ 2,16 %
Total	+ 9,96 %

RAPPEL !

- Seuls les particuliers et l'ensemble des immeubles d'habitation et copropriétés sont encore éligibles aux TRV du Gaz naturel commercialisés par ENGIE. Mais attention, ils disparaîtront le 30 juin 2023.
- Pour les Collectivités et les professionnels, il est toujours intéressant de suivre l'évolution des TRV qui donne une indication sur la tendance du marché et donc sur les propositions des fournisseurs.
- **Membres du Groupement :**
Depuis le 1^{er} janvier 2021, le nouveau contrat est fourni par Gaz de Bordeaux sur des prix obtenus en **février 2020**, avant l'augmentation des prix. Le prochain marché sera lancé en 2022 pour la période de fourniture du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024. Le SIEM surveille le marché afin de pouvoir consulter les fournisseurs au moment le plus opportun et limiter la hausse des prix.

Depuis le 1^{er} janvier 2015 (année N), les prix des TRV gaz ont augmenté de 2,0 % et de 1,1% depuis le 1^{er} janvier 2019.



Linky : Pose du 700 000^{ème} compteur !

Le 14 juin 2021, le 700 000^{ème} compteur Linky a été posé à Pomacle !

Pour l'occasion, Mme DESVERONNIERES, Maire de Pomacle, Mr NICOLAS, responsable APF France Handicap, Mr DE LA CHAPELLE, Directeur Régional ENEDIS, Mr LAJOUX, Directeur ENEDIS-Marne et Mr LACAUGIRAUD, Directeur du SIEM étaient présents et ont pu assister à la pose du compteur par un technicien ENEDIS.

Au 31 décembre 2020, 528 000 compteurs étaient posés dans la Marne.

Sur les 331 888 compteurs particuliers et petits professionnels (C5 - sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 KVa) 289 516 compteurs ont été installés soit 88,7% des compteurs présents dans la concession marnaise.

Le déploiement des compteurs Linky a été initié en décembre 2015 à Reims, pour se terminer à la fin de l'année 2021.





Le siège social du SIEM se situe à Châlons-en-Champagne, dans l'un des bâtiments les plus emblématiques de la ville préfecture.

Construit sur un pont faisant partie des remparts de la ville jusqu'au 17^{ème} siècle, le « Pont des Archers », dénommé aussi « Château du Marché », abritait la maréchaussée qui y logeait ses chevaux.

En 1869, la ville de Châlons-en-Champagne donne la bâtisse à la Caisse d'Epargne, leurs locaux dans l'Hôtel de Ville étant devenus trop petits. L'architecte Alexis Vagny la transforme, et sa façade nord est complètement modifiée, la corniche et le dernier étage de l'échauguette sont ajoutés. En 1897, deux pavillons latéraux y sont annexés pour agrandir le bâtiment.

Après quelques années d'abandon, le SIEM rachète le Château, le rénove et y emménage en mai 2012.

Touristes, châlonnais, curieux, passants, amateurs de monuments, le bâtiment du SIEM est photographié plusieurs fois par jour !

Afin de pouvoir recueillir les jolies images des photographes amateurs (ou professionnels), le SIEM a décidé d'organiser un concours photo en 4 parties.

La première partie ayant pour thème « le printemps » a été lancée le 31 mai dernier. **11 participants ont envoyé leurs clichés et les 25 photos ont été présentées aux internautes**, du 2 au 6 juin 2021 sur la page Facebook du SIEM. Ils devaient voter pour leur(s) photo(s) favorite(s). Les 5 photos les plus aimées ont été sélectionnées pour passer devant le jury du concours qui se réunira le 8 juillet prochain.

Le prochain concours, ayant pour thème « l'été » sera lancé mi-juillet !

Si vous passez dans la jolie commune de Châlons, n'oubliez pas votre appareil photo !!

Renseignements complémentaires et règlement des concours disponible sur le [site internet du SIEM](#).



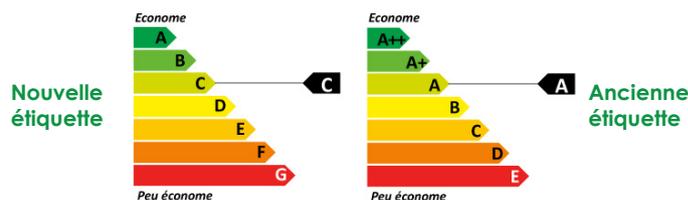
Nouvelle étiquette énergie !

Depuis le 1^{er} mars 2021, les étiquettes énergie présentes sur les appareils électroménagers, ampoules et luminaires ont évolué.

En effet, les performances énergétiques de ces appareils s'étant considérablement améliorées, la réglementation datant de 1994 n'était plus en adéquation avec les appareils présents sur le marché. C'est pour cela que, ces dernières années, les catégories A+, A++ voir A+++ avaient été rajoutées.

Ces étiquettes ont donc été mises à jour pour les lave-vaisselles, lave-linge, réfrigérateurs, congélateurs,

caves à vin et téléviseurs. Puis, en **septembre 2021** ce sera le tour des ampoules et des luminaires, et enfin, en **2022**, les sèche-linges et les climatiseurs. Les fours, hottes de cuisine, aspirateurs et moyens de chauffage et chauffe-eau ne verront leurs étiquettes modifiées qu'en **2030**.



NOUVELLES BRÈVES

- Evolution des prix des **Tarifs Réglementés de Vente du Gaz Naturel** proposés par ENGIE :
Mai : + 1,1 % Juin : + 4,4 %
Juillet : + 9,96 %
- Au 1^{er} juillet 2021, le bonus écologique pour l'achat d'un véhicule électrique baisse de 7 000 € à 6 000 €.
- Afin d'aider les membres du Groupement de commandes ELECTRICITE, mais également tous les consommateurs, qui auraient des difficultés à comprendre leur facture d'électricité, le SIEM vient de publier un guide « [Comprendre sa facture d'électricité](#) ». Il est disponible en téléchargement, gratuitement, sur le site internet du syndicat.



Suivez le SIEM sur les réseaux sociaux
et sur notre site internet www.siem51.fr

